



Département de la
santé et de l'action
sociale

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Questionnaire de consultation

Avant-projet de rapport du Conseil d'Etat présentant les pistes pour améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud

Proposition de réponse à la question de M. Véronique Hurni « Soins dentaires des petits Vaudois où en est-on ? » et au postulat de M. Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, « pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de polycliniques dentaires régionales dans le canton »

Merci de renvoyer ce questionnaire d'ici au **18 juillet 2014**, par voie électronique, à l'adresse info.sash@vd.ch – ou par la poste à l'adresse suivante : Etat de Vaud, Service des assurances sociales et de l'hébergement, Bâtiment administratif de la Pontaise, Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne.

Autorité / Organisation : Les Verts

Responsable à contacter en cas de question :

Nom : Roulet Prénom : Catherine

Adresse : c/o Les Verts. Mouvement écologiste vaudois. Place de la Palud 7

NP : 1003 Commune : Lausanne

Téléphone direct : 021.351.36.30 Portable : -

e-mail : verts@verts-vd.ch

1. **Partagez-vous les trois stratégies de développement proposées (améliorer la prévention précoce ; rendre plus efficace la communication auprès de populations à haut risque de renoncement ou de précarité ; réduire l'effet de seuil financier qui joue un rôle dans le renoncement aux soins dentaires) ?**

En préambule, les Verts soutiennent l'initiative en faveur des soins dentaires, car cette assurance assumera aussi bien une meilleure prévention, donc un meilleur niveau de santé buccale, qu'elle facilitera l'accès aux soins dentaires pour tous et toutes. De plus, élément essentiel, elle supprimera la problématique des effets de seuil. Et enfin cette assurance concernera toute la population et pas seulement les jeunes.

Ainsi, nous ne pouvons qu'être d'accord avec les deux premiers objectifs de votre projet : meilleure prévention et communication. Quant à celui des effets de seuil, il semble être proposé uniquement pour contrecarrer l'initiative.

2. **Pensez-vous que cet avant-projet peut constituer un contre-projet à l'initiative populaire « pour le remboursement des soins dentaires » ?**

Nous estimons ce projet compliqué à mettre en œuvre et avons de la peine à l'imaginer. Nous imaginions un contre-projet qui aurait été une assurance obligatoire pour les 0 à 18 ans seulement. En l'état, nous continuons donc à soutenir l'initiative.

3. **Estimez-vous que les coûts d'un tel projet doivent faire l'objet d'un financement par l'Etat seul, par l'Etat et les communes (le cas échéant: par tête d'habitant ou par un système péréquatif) ou par un autre système (notamment des cotisations ou une taxe affectée sur certains produits) ?**

L'initiative demande un financement par le biais de cotisation, le système est donc clair et simple. Pour le projet présenté, il faudra de toute façon passer par l'impôt et l'acceptation en sera difficile.

4. **Approuvez-vous le modèle d'articulation entre le dépistage à certains âges et la consultation à d'autres ? Approuvez-vous la proposition de tester ce principe dans le cadre d'un projet-pilote dans deux régions du canton ?**

Si nous acceptons le principe de l'initiative, par contre, nous ne refusons pas un système de prévention et de contrôles réguliers, notamment chez les enfants, cela pouvant d'ailleurs s'ajouter à l'initiative. Un projet pilote est toujours intéressant pour mieux en apprécier les effets.

5. **Approuvez-vous l'organisation d'une politique de prophylaxie dès le plus jeune âge (avant la naissance, âgé préscolaire) en y intégrant les professionnels concernés (médecins, hygiénistes, médecin-dentistes, infirmières petite enfance, éducatrices de la petite enfance, accueillantes en milieu familial, etc.) ?**

Toutes mesures de prévention sont bonnes à prendre, en particulier pour la prévention chez les jeunes enfants.

Nous voudrions insister pour que les professionnels s'occupant d'enfants et d'adultes en situation de handicap soient aussi concernés par ce type de formation.

- 6. Approuvez-vous le principe du carnet de santé bucco-dentaire pour le suivi de la prophylaxie ?
Approuvez-vous le fait que le suivi de ce carnet de santé puisse être une condition pour permettre un remboursement par l'Etat des factures de contrôle ou de traitement dentaires ?**

En théorie le carnet de santé bucco-dentaire est une idée intéressante. A voir dans la pratique si son emploi est suivi dans le temps, d'où l'intérêt du projet pilote.

Par contre, si l'initiative était refusée, et que ce contre-projet était accepté tel que présenté, nous serions opposés au fait de ne payer le remboursement d'un traitement que si le suivi du carnet de santé a été fait. Il ne nous semble pas admissible de pousser d'un côté la prévention et, de l'autre, d'obliger à un suivi à travers un carnet de santé dans le but unique d'un remboursement des factures de contrôles ou de traitements. Ce système punitif ne nous semble pas transmettre le bon message.

- 7. Approuvez-vous l'objectif de santé publique de se doter de moyens renforcés pour les situations à hauts risques carieux et pour diminuer les soins sous narcose des enfants ?**

Il est évidemment important d'améliorer le dépistage dans le but d'éviter des cas lourds, initiative ou pas.

Mais nous restons persuadés que si les soins dentaires sont pris en compte par une assurance obligatoire, beaucoup de personnes ne pouvant se faire soigner pour des raisons financières le feront certainement.

Service des assurances sociales et de l'hébergement

Merci de votre participation !

Mai 2014